

Autorisation de prélèvement

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 224766

"J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier".

Titulaire du compte

Nom/Prénom.....

Adresse.....

Code Postal/Ville.....

Désignation du compte à prélever

Code banque

Code guichet

N° de compte

Clé RIB

Etablissement teneur de votre compte.....

Adresse.....

Code Postal/Ville.....

Lieu et date.....

Signature.....

Nom et adresse du créancier

TaM, 125 rue Léon Trotski
CS 60014 - 34075 Montpellier Cedex 3

Conditions générales d'utilisation

1 - Contractants

- la société Transport de l'agglomération de Montpellier-TaM, représentée par son Directeur Général, SAEML au capital de 4.286.000 € dont le siège administratif est au 125, Rue Léon Trotski - CS 60014 - 34075 Montpellier Cedex 3
- et le client

2 - Lieu et horaires d'emprunt

Le vélo doit être ramené dans la vélostation d'emprunt selon les conditions de mise à disposition (4 heures, 1 journée) et dans le respect des horaires d'ouverture. Aucun remboursement n'interviendra en cas de restitution anticipée du vélo. Voir liste des vélostations.

3 - Condition d'utilisation

Le vélo est mis à disposition du client en parfait état de marche. Le client majeur s'engage à en faire bon usage dans le périmètre de l'agglomération de Montpellier. A compter de sa prise en charge, le client est responsable du vélo. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol du vélo, notamment en utilisant l'antivol fourni avec le vélo.

4 - Condition d'utilisation

Préalablement à la mise à disposition du vélo, le client devra remettre une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité française ou étrangère, permis de conduire, passeport, carte de séjour).

5 - Condition de Restitution

Si le client conserve le vélo au-delà de la durée de mise à disposition, il encourt une pénalité forfaitaire de retard de 15 € prélevée par TaM sur le compte bancaire (adhérent) ou réglée directement à la vélostation. En l'absence de restitution du vélo, la somme de 150 € devra être réglée par le client de la même façon.

6 - Dégradation du vélo

Pour tous dégâts constatés à la restitution du vélo, ou toute perte d'accessoires imputable au client, ce dernier encourt une pénalité forfaitaire de 15 €.

7 - Responsabilité civile

Le client est seul responsable de tous les dommages matériels et/ou corporels, causés à lui-même ou à des tiers découlant de l'utilisation et de la garde du vélo mis à sa disposition, ainsi que toute infraction liée à cet usage et de leurs éventuelles conséquences pécuniaires (dommages et intérêts, amendes, contraventions,...). Le client déclare être titulaire d'une assurance personnelle type multirisques-habitation, couvrant sa responsabilité civile pour les risques mentionnés ci-dessus.

8 - Déclaration en cas de sinistre

Le client s'engage à déclarer à la Vélostation Centrale de TaM tout accident, perte ou destruction partielle ou totale subie par le véhicule. En cas de disparition ou destruction, le dépôt de garantie sera prélevé par TaM sur le compte bancaire de l'abonné ou réglé directement à la Vélostation Centrale de TaM. En cas de dommage partiel, les modalités de remboursement des dégâts décrites à l'article 5 seront applicables.

9 - Litige

En cas de litige, celui-ci sera porté devant les juridictions compétentes de la Ville de Montpellier.



Montpellier
Agglomération

vélo **m**agg

Le vélo dans l'Agglo...

(Abonnement
courte durée)

La location courte durée : pour 4 h ou 1 journée

Vous avez ponctuellement besoin de vous déplacer en centre-ville, vous êtes sportif, citoyen écologiste ou tout simplement adepte des belles balades mais vous ne possédez pas de vélo ?

Ce service s'adresse à vous.

Qu'est-ce que VéloMagg' ?

C'est un service de location de vélos urbains, adapté aux besoins de chacun, proposant 300 vélos (à terme 1000, dont 400 pour la courte durée).

VéloMagg', c'est aussi 19 vélostations (à terme 50) offrant la possibilité de louer des vélos, 12 véloparcs dans les parkings TaM du centre-ville et dans les pôles d'échanges Tramway assurant le stationnement sécurisé du vélo, et un système automatisé de distribution des clés dans certaines vélostations, permettant un gain de temps important.

Pour ce nouveau service, TaM s'est équipé de nouveaux vélos solides et confortables, équipés de paniers, portes-bagages et antivols intégrés.

Plusieurs accessoires sont disponibles gratuitement à la Vélostation Centrale TaM, 27 rue Maguelone (Montpellier), comme des casques, des pompes ou encore des trousseaux à outils.

En quoi consiste l'abonnement courte durée ?

Il permet de bénéficier des services de location courte durée avec une carte d'abonnement VéloMagg' spécifique au prix forfaitaire de 5 € par mois (avec Pass' Agglo), ou 10 € par mois (sans Pass'Agglo), auquel s'ajoute 5 € de frais de fabrication de la carte.*

Les clients titulaires d'un abonnement annuel Transport TaM bénéficient de la gratuité de la location courte durée VéloMagg'.

Cette carte permet également de profiter gratuitement du stationnement sécurisé dans les véloparcs TaM.

*en cas de perte ou vol de la carte : 5 € + 3,50 € de frais de dossier



Création de la carte d'abonnement : 5 €

Forfait mensuel avec Pass' Agglo : 5 €

Forfait mensuel sans Pass'Agglo : 10 €

Offre de lancement

Du 28 juin au 30 septembre 2007, le forfait mensuel est gratuit (création de la carte : 5 €).

Abonné annuel Transport (forfaits plein tarif et jeunes)

Abonnement gratuit sur inscription pendant la durée de validité de l'abonnement transport.

Où et comment s'abonner ?

A la Vélostation Centrale VéloMagg'

27 rue Maguelone (station tramway Gare Saint Roch)
ouverte tous les jours de 7 h à 20 h.
(fermé le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier)
muni de l'autorisation de prélèvement, d'un RIB,
d'une pièce d'identité, d'une photo et de 5 €.
La carte vous sera remise immédiatement.

véloMagg'

Titulaire de l'abonnement

M M^{me} M^{lle}

Nom

Prénom

Né(e) le

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Email

Titulaire du compte à débiter (si différent de l'abonné)

M M^{me} M^{lle}

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Email

Fournir

- Une photo d'identité
- Un RIB
- L'autorisation de prélèvement complétée et signée par le titulaire du compte à débiter (au dos).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation (voir au dos).

A

Le

Signature